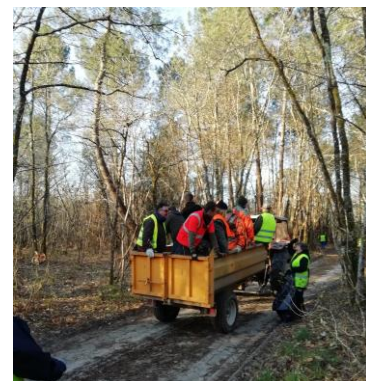




BULLETIN MUNICIPAL 2022 – 2023 ARBANATS



ARBANATS

Bulletin municipal
2022-2023

Directeur de publication
Aline TEYCHENEY

Rédaction

Aline TEYCHENEY
Béatrice ALLEMAND
Sandrine LARQUEY
Cyrille MARTY

Imprimerie Magnier

1 chemin de Peyrot
33210 Langon
Tel : 05.56.63.23.05
Fax : 05.56.63.51.37

imprimerie.magnier@free.fr

Pour tous renseignements

Mairie Arbanats
Tel : 05.56.67.55.40
Fax : 05.56.67.09.39

mairie.arbanats@wanadoo.fr



SOMMAIRE

L'éclairage public	P 3
La commission communication et nouvelle technologie	P 4
Les dépôts sauvages	P 6
L'arrêté du 17 mars 2023	P 6
Faciliter mon quotidien	P 7
Budget communal 2022	P 8
Extraits conseils municipaux	P 10
Prévention des feux de forêts	P 13
Les associations	P 17
Devoir de mémoire	P 23
Un copilote de Rallye	P 23
Etat civil	P 25
Numéros utiles	P 26
Les entreprises	P 28
Ma commune, ma santé	P 30
AGENDA 2023	P 31



Connaître le patrimoine lumineux pour mieux agir

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques, or la vétusté des installations demeure la principale cause de la surconsommation.

La collectivité avait ultérieurement engagé un budget de 36 887,43 € pour une première phase de travaux mais il a semblé important au conseil municipal actuel de travailler en collaboration d'un professionnel en éclairage public (le SDEEG), afin d'établir un diagnostic de notre patrimoine lumineux.

Une identification complète a été nécessaire et les besoins ont été priorisés dès 2020. L'investissement total nécessaire à la rénovation de notre système d'éclairage, à la création de certains points lumineux, à la pose d'horloges astronomiques mais aussi au remplacement des anciennes ampoules en LED, représente un budget important qu'il a fallu décliner en plusieurs phases :

- Montant brut de l'investissement (travaux + main d'œuvre) 111 015,06 €
- Montant HT donnant droit à subvention 103 752,39 €
- Subvention 20 % (hors main d'œuvre) 20 750,48 €
- Investissement communal (autofinancement) 90 264,57 €

La commune compte 214 points lumineux. À ce jour, 172 sont désormais équipés d'ampoules LED. Les 42 points restants représentent la dernière tranche dont la réalisation est prévue avant la fin du premier semestre 2023 pour un montant de 19 344,41€ inscrit au budget.

Faut-il éteindre l'éclairage public la nuit ?

La question a été posée lors de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2022. Chacun a pu s'exprimer et la majorité a choisi le maintien de l'éclairage au regard de l'investissement qui avait été fait et l'amortissement que l'on peut en attendre pour les prochaines années, mais aussi pour la sécurité des administrés. Si certains quartiers mériteraient une extinction temporaire, d'autres, plus isolés, nécessitent vraiment le maintien de l'allumage.

Il faut savoir que :

- 75 unités ont une économie de consommation de – 50% entre 23h et 5h du matin,
- 139 unités ont une économie de consommation de – 85 % entre 23h et 5h du matin ce qui porte la puissance « globale installée » de la commune à 13 000 W alors qu'elle était de 30 000 W avant travaux.

Il est important de préciser que les illuminations de Noël remplacées en 2021 sont toutes équipées d'ampoules LED ce qui porte, pour elles aussi, l'économie d'énergie à - 85 %. La discussion au sein du conseil municipal reste ouverte sur ce sujet. Une analyse minutieuse sera faite dès que nous aurons les premiers résultats chiffrés sur l'économie d'énergie favorisant en parallèle la dépollution lumineuse et l'économie de nos finances. Vous serez bien évidemment informés des décisions qui en découleront.

Aline TEYCHENEY Maire d'Arbanats

ZOOM SUR LA COMMISSION COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES



Depuis trois ans, cela fait partie de votre quotidien : Arbanat's Mag dans votre boîte aux lettres, des annonces sur le panneau lumineux et des publications sur Facebook.

Mais savez-vous qui sont les membres de la commission dédiée à votre information et comment s'organisent-ils ? Petit zoom sur la Commission Communication et Nouvelles Technologies.

Quatre membres et une mission : vous informer !

L'équipe se compose de Madame le maire : Aline TEYCHENEY, de Béatrice ALLEMAND première adjointe, de Sandrine LARQUEY et Cyrille MARTY tous deux conseillers municipaux.

Chacun a mis à profit ses compétences au sein de la commission.

Ainsi, Madame le maire a le sens des jolies formules et est incollable en orthographe. Béatrice est douée en organisation et maîtrise la mise en page. Cyrille est habile avec les technologies et notamment l'informatique. Sandrine, quant à elle, utilise les réseaux sociaux avec facilité.

Comment est relayée une information ?

Les informations importantes en provenance de la Préfecture, la Communauté de Communes ou les différents partenaires sont transmises à la Mairie. Les secrétaires les transfèrent par mail à Cyrille et Sandrine pour leur publication sur les réseaux. Les associations nous sollicitent également pour publier leurs événements.

Vos élus consultent leurs mails chaque soir, après leurs emplois du temps respectifs pour vous les partager : Cyrille sur le site d'Arbanats, le panneau lumineux et City All, Sandrine sur Facebook.

La plupart des mails comportent des éléments bruts qui ne sont pas toujours faciles à adapter à des médias avec des caractères limités. Il est parfois nécessaire d'en changer le format ou d'apporter des modifications pour aller à l'essentiel. Ceci nécessite du temps et de l'attention.

Arbanats'Mag : de nos idées à vos boîtes aux lettres

Chaque trimestre, l'équipe se réunit afin de déterminer les sujets qu'elle souhaite aborder. Les articles sont répartis en fonction des appétences et chacun travaille ensuite de son côté. A l'occasion, les associations ou les collègues élus sont sollicités pour rédiger quelques lignes sur les événements qui les concernent.

Tous les articles sont ensuite adressés à Béatrice qui se charge de réaliser une première maquette. Une nouvelle réunion permet de relire le journal ensemble et de vérifier que la mise en page convienne à tout le monde. Béatrice peut alors finaliser l'ensemble et imprimer tous les exemplaires. La réalisation de votre Arbanat's Mag nécessite de nombreuses heures de rédaction, de lecture et de mise en page. Une fois finalisé, les journaux sont confiés aux membres du conseil municipal qui assurent la distribution en fonction de leur secteur de résidence.

Le bulletin municipal

Une fois par an est réalisé le bulletin municipal. Le fonctionnement pour sa création est le même que pour Arbanats'Mag, à la différence qu'il comporte de nombreuses informations liées au budget, à la démographie ou encore aux entreprises de la commune. Autant de données qui se doivent d'être précises et complètes et ce, grâce à l'aide des secrétaires.

Vous l'aurez compris, la Commission Communication et Nouvelles Technologies représente pour ses membres une veille quotidienne et une recherche permanente de ce qui peut vous être utile ou vous divertir.

Mais cette mission reste avant tout un plaisir !



Facebook d'Arbanats



www.arbanats.fr

Site internet d'Arbanats



Arbanat's Mag

LES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour le respect de notre environnement et la propreté de nos espaces forestiers le 09 juin 2022, le conseil municipal décide d'augmenter l'amende fixée antérieurement à 200 euros (*délibération N°2017-3 le 27-04-2017*), au montant forfaitaire de **750 euros** à l'encontre de toutes personnes pour l'abandon ou dépôt illégal de déchets (*ordures, objets et matériaux divers*) sur notre territoire communal. Application de la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.



*Le dépôt sauvage n'est pas une fatalité, à chacun d'agir en citoyen responsable pour préserver notre planète, éviter d'accentuer la pollution des sols et des eaux ainsi que la dégradation des paysages. **Préservons notre nature!***

POINT SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF A L'INVENTAIRE DES LIBELLULES



ARBANATS est concerné par cet arrêté préfectoral pour la période du 29 mars au 31 août 2023.

Il autorise les agents du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine à intervenir sur les propriétés privées closes ou non-closes pour la réalisation d'inventaires naturalistes relatifs à la répartition des Libellules en Gironde.

Ces représentants seront tenus de présenter une copie de l'arrêté ainsi qu'un mandat avant toute demande d'accès.

Concernant les propriétés closes, les propriétaires devront être prévenus 5 jours avant l'accès aux lieux.

[Arrêté du 17 mars 2023 relatif à la répartition des libellules sur le territoire de la Gironde](#)

FACILITER MON QUOTIDIEN

Les démarches administratives se réalisent désormais quasiment toutes en ligne. La crise sanitaire a fortement accéléré cette dématérialisation des documents. Pratiques pour certains elles deviennent difficiles pour d'autres quand il s'agit de consulter le paiement de ses indemnités maladie ou d'effectuer sa déclaration fiscale. Manque d'aisance informatique, non accès à internet, crainte de faire une erreur, les raisons sont multiples.

C'est dans cette optique que les « Pôles France Services » ont été créés. Il s'agit de guichets d'accueil de proximité permettant de regrouper les différentes administrations du Service Public. Les agents y sont formés à une réponse de premier niveau et sont en mesure de vous aider à consulter votre dossier ou à réaliser vos démarches en ligne.

Près D'ARBANATS, vous trouverez deux accueils : BARSAC et CADILLAC. Une permanence mensuelle est également mise en place à PORTETS. Vous pouvez retrouver toutes les coordonnées ci-dessous.

D'autres accueils de proximité peuvent se révéler utiles, plus particulièrement pour les adolescents et les jeunes adultes.

Connaissez-vous l'ERIP ? L'Espace Régional d'Information de Proximité apporte une première information sur des sujets tels que l'orientation, un projet de reconversion, une formation professionnelle, la création d'entreprise ou encore l'accès aux droits. Vous pouvez les joindre au 05 57 98 02 98 ou par mail : erip.sudgironde@gmail.com. Leurs locaux se situent au siège de la Mission Locale des 2 Rives, 14-16 rue de BRANNE à CADILLAC.

Rappelons également que la Mission Locale reste le point d'accueil privilégié des 16 à 25 ans. Qu'il s'agisse de recherche d'emploi, de conseils pour se loger, se déplacer, se défendre, ou de questions liées à la santé, des professionnels sont là pour vous guider.

Une permanence est mise en place à la mairie de PODENSAC, les mardis et jeudis matin, à partir de 9h15. Ils sont également joignables au 05 57 98 02 98.

Itinérances France services à la Mairie de Portets

Une conseillère et un Conseiller numérique France services vous accompagnent 1 fois par mois dans vos démarches administratives.

Permanence de 9h00 à 12h30 dans les locaux de la Mairie :

- Mardi 31 Janvier 2023 (Portes ouvertes) (Sans RDV)
- Mardi 21 Février 2023 (Sur RDV)
- Mardi 21 Mars 2023 (Sur RDV)
- Mardi 18 Avril 2023 (Sur RDV)

C'est un relais de service public qui vient à votre rencontre pour :

- Vous apporter une information de premier niveau
- Vous accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques
- Vous aider à réaliser vos demande de documents en ligne
- Vous aider à résoudre des situations au sein des réseaux partenaires

Vous pouvez prendre un rendez-vous avec :

- La Conseillère France services au 05.56.76.93.74
- Le Conseiller Numérique France services au 07.89.32.95.89

On vous accueille !

Cadillac

Adresse

15 Rue de l'Oeuille Cadillac
33410 Cadillac

Horaires d'ouverture

Lundi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
Mardi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
Mercredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00
Jeudi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 18:00
Vendredi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 16:00
Samedi :

Contact

Téléphone : 05 56 76 93 74
Courriel : cadillac@france-services.gouv.fr

Barsac

Adresse

1 Avenue Aristide Briand
33720 Barsac

Horaires d'ouverture

Lundi :
Mardi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:00
Mercredi : 09:00 - 12:00
Jeudi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Vendredi : 09:00 - 12:00 / 13:30 - 16:30
Samedi : 09:00 - 12:00

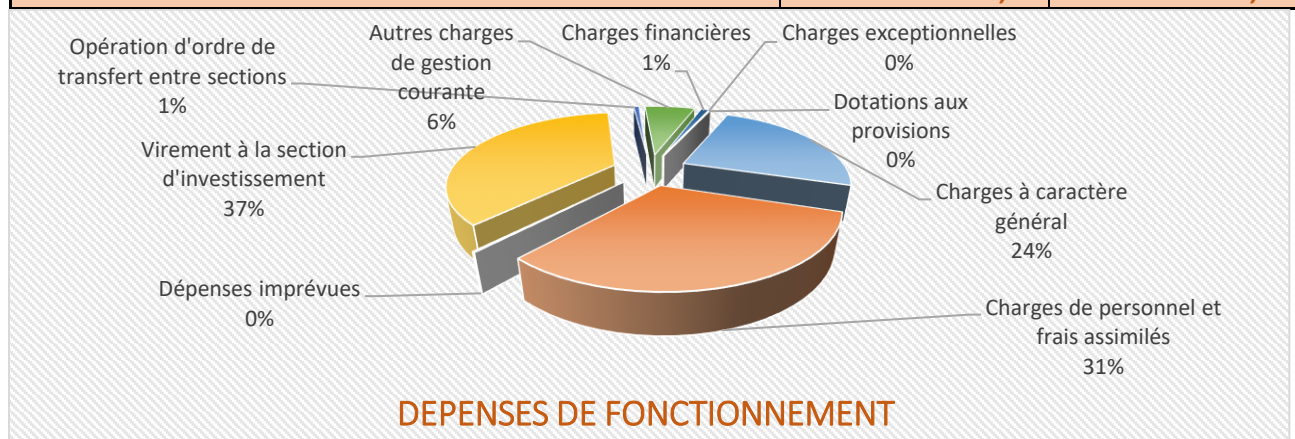
Contact

Téléphone : 05 57 31 15 28
Courriel : barsac@france-services.gouv.fr

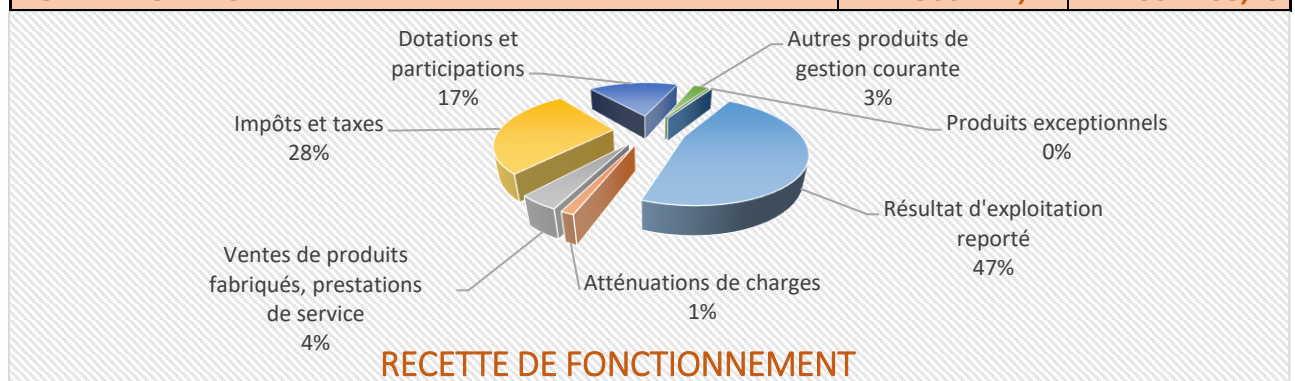
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalizations
011	Charges à caractère général	370 854,33	310 422,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	492 069,00	464 676,62
022	Dépenses imprévues	3 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	573 000,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 504,17	10 504,17
65	Autres charges de gestion courante	100 254,27	87 629,47
66	Charges financières	15 531,00	15 506,13
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	100,00
68	Dotations aux provisions	500,00	296,86
TOTAL DEPENSES		1 566 712,77	889 135,41



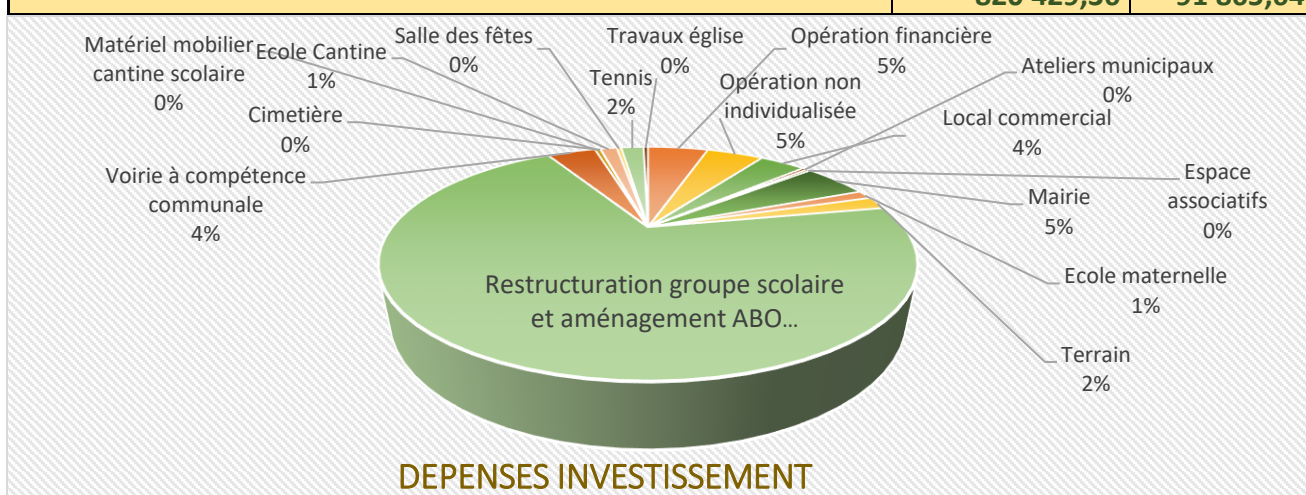
RECETTES FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalizations
002	Résultat d'exploitation reporté	731 493,28	
013	Atténuations de charges	21 400,00	46 093,11
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	66 550,00	83 635,52
73	Impôts et taxes	442 105,00	531 446,16
74	Dotations et participations	257 664,00	261 369,58
75	Autres produits de gestion courante	45 000,49	52 539,11
77	Produits exceptionnels	2 500,00	26 125,25
TOTAL RECETTES		1 566 712,77	1 001 208,73



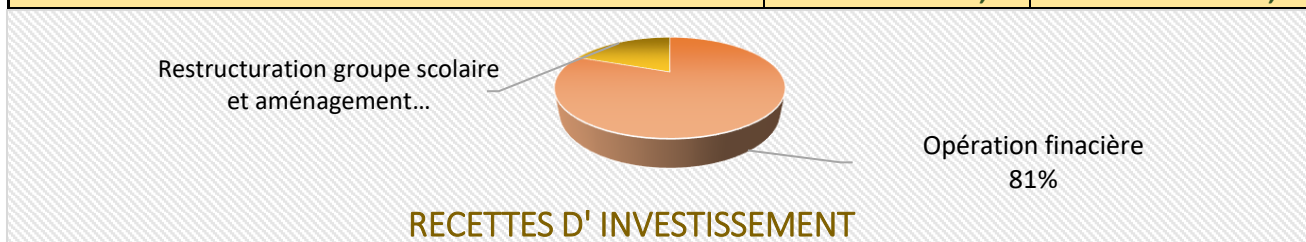
COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
OPFI	Opération financière	40 235,00	37 232,78
OPNI	Opération non individualisée	37 560,00	8 944,31
101	Local commercial	30 000,00	
109	Ateliers municipaux	3 000,00	1 119,19
110	Espace associatif	2 500,00	2 230,68
111	Mairie	41 500,00	16 608,05
113	Ecole maternelle	10 000,00	623,75
121	Terrain	15 000,00	
125	Restructuration groupe scolaire et aménagement des abords	572 760,00	1 764,00
72	Voirie à compétence communale	32 124,36	21 758,70
84	Matériel mobilier cantine scolaire	3 500,00	639,90
93	Cimetière	250,00	
94	Ecole Cantine	11 000,00	944,28
96	Salle des fêtes	3 000,00	
97	Tennis	15 000,00	
98	Travaux église	3 000,00	
TOTAL DEPENSES		820 429,36	91 865,64



RECETTES INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	Budget cumulé	Réalisations
OPFI	Opération financière	662 622,36	82 247,16
110	Espace associatif		1 000,00
111	Mairie		9 401,00
125	Restructuration groupe scolaire et aménagement	157 807,00	3 349,50
72	Voirie à compétence communale		2 800,00
TOTAL RECETTES		820 429,36	98 797,66



EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Extrait du conseil municipal : 14 mars 2022

L'étude préalable concernant le projet de restructuration du groupe scolaire avec la création d'un restaurant scolaire, d'un préau avec des cheminements piétons et vélos autour de l'école indique un coût d'opération estimé à 841 180,00 € HT plus 30 % de frais d'opération soit un total de 1 312 240,80 € TTC.

Le conseil municipal vote ce projet, à l'unanimité.

Concernant l'aménagement des abords conduisant à l'école d'Arbanats l'étude préalable indique un coût d'opération estimé à 72 710,00 € HT plus 20 % de frais d'opération soit un total de 104 702,40 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette nouvelle enveloppe financière.

Extrait du conseil municipal : 7 avril 2022

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2021

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 dressé par Maire Mme Aline TEYCHENEY, Maire d'Arbanats.

Subventions annuelles 2022

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité :

- Une enveloppe de 4 050 € de subventions pour les associations communales. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.
- Une enveloppe de 500 € pour les associations extérieures à la commune. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes.
- Une subvention de 915 € à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.
- Une subvention de 2 208,00 € au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) d'Arbanats.

Demande de subvention au département de la Gironde au titre de programme d'école contractualisée (PEC)

Par délibération du 14.03.2022, le conseil municipal a approuvé le projet de restructuration de l'école pour un montant total de 1 312 240,80 € TTC.

Après présentation par Madame le Maire du plan de financement provisoire suivant :
Subvention du Conseil Départemental

- PEC (50% ou 30% x CDS 1,06) : 154 548,00 € 154 548,00 €
- Etat - DETR 35% : 248 913,00 € 248 913,00 €
- Etat – DSIL 30 % : 179 280,00 € 179 280,00 €
- Autofinancement : 510 793,00 € HT 729 499,80 € TTC
- Total 1 093 534,00 € HT 1 312 240,80 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan de financement et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions, à signer le Programme d'Ecole Contractualisé avec le Département, à effectuer toutes les démarches et à signer les documents techniques et financiers nécessaires à la mise en place du projet.

Extrait du conseil municipal : 9 mai 2022

Le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition du prêt bancaire demandé et obtenu pour le projet de restructuration du groupe scolaire à hauteur de 800 000 € au taux fixe de 1,749 % et pour une durée de 20 ans.

Extrait du conseil municipal : 9 juin 2022

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association « ARBANAGYM » en règlement de l'animateur musical présent lors du marché nocturne organisé le 3 septembre 2022.

Recensement de la population en 2023

Dans le cadre des opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner deux agents recenseurs pour la réalisation des enquêtes de recensement sur notre commune.

Modification de l'article 10 du règlement de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'ajouter à l'article 10 du règlement de la salle des fêtes la mention suivante :

Le demandeur s'engage à régler à la mairie au vu d'un titre de recette émis par cette dernière :

- 30 € par chaise endommagée
- 40 € par table endommagée
- 50 € par chaise cassée
- 80 € par table cassée

Extrait du conseil municipal : 27 juin 2022

Election d'un nouvel adjoint suite à une démission

Madame Le Maire propose aux élus de :

- De maintenir à 4 le nombre d'adjoints conformément à la délibération n°2020-1 du 25/05/2020,
- De déterminer le rang qu'occupera le nouvel adjoint,
- De procéder à l'élection du nouvel adjoint sans élections partielles préalables.

M Fabrice REYNAUD est désigné en qualité de 4ème adjoint au maire et il est immédiatement installé.

Extrait du PV : 30 Aout 2022

Au délibération n°2022-2, le conseil municipal décide à l'unanimité de rattacher la collectivité au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges, prévu à l'Article L213-1 du Code de justice administrative et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde (CDC33). Le conseil municipal autorise Madame le Maire à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde.

Extrait du PV : 14 Novembre 2022

Au délibération n°2022-6, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 90 € à l'association départementale de la Gironde des Combattants Prisonniers de Guerre et Algérie Tunisie Maroc (ACPG-CATM), et donne tout pouvoir

à Madame le Maire pour l'exécution de cette décision ainsi que de signer tous les documents s'y afférents.

Extrait du PV : 7 Décembre 2022

Au délibération n°2022-4, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de l'offre de service de prévention et de santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Au délibération n°2022-5, le conseil municipal décidé à la majorité d'augmenter les tarifs de cantine scolaire pour 2023 de 13,03% et fixe à compter du 1^{er} janvier 2023, le prix des repas pris par les enfants et les adultes comme suit :

- 2,95 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,66 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 5,60 € pour les adultes

Au délibération n°2022-6, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour 2023 et fixe les tarifs du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

- De 0 à 400 € /mois : 0,55 € la ½ heure
- De 401 à 600 €/mois : 0,57 € la ½ heure
- De 601 à 850 €/mois : 0,61 € la ½ heure
- De 851 à 1250 €/mois : 0,64 € la ½ heure
- De 1251 à 1500 €/mois : 0,66 € la ½ heure
- Sup à 1501 €/mois : 0,68 € la ½ heure

Et donne tout pouvoir à Madame le Maire pur l'exécution de cette décision et de signer tous les documents s'y afférents.

Au délibération n°2022-8, le conseil municipal à l'unanimité autorise au maximum deux locations de la salle des fêtes, par foyer et par an pour les habitants d'Arbanats et les personnes extérieures à la communes, et fixe les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes comme suit :

Pour les habitants d'Arbanats

- 1^{ère} location 350 € (100 € encaissés à la réservation et 250 € après la location)
- 2^{ème} location 700 € (100 € encaissés à la réservation et 600 € après la location)

Pour les personnes extérieures à la commune

- 1^{ère} location 700 € (100 € encaissés à la réservation et 600 € après la location)
- 2^{ème} location 700 € (100 € encaissés à la réservation et 600 € après la location)

Au délibération n° 2022-9, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs pour les concessions et les cases du columbarium comme suit :

- Concession pleine terre ou caveau simple (3.20x1.30m) à 66,60 € (30 ans renouvelable)
- Concession pleine terre ou caveau double (3.20x2.60m) à 108,20 € (30 ans renouvelables)
- Cases pouvant contenir 2 urnes : 340 € (15 ans renouvelable) à 640 € (30 ans renouvelable)
- Cases pouvant contenir 4 urnes : 530 € (15 ans renouvelable) à 980 € (30 ans renouvelable).

LE DÉBROUSSAILLEMENT ET LA PRÉVENTION DES FEUX : CONTRÔLE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

Le maire est chargé d'assurer le contrôle, l'exécution des OLD par les riverains (article L 134-5 du code forestier). En cas de manquement constaté, le maire devra s'appuyer sur l'aide des services de l'État, de l'Office National des Forêts (ONF), de la fédération girondine de la Défense des Forêts Contre les Incendies en Aquitaine (DFCI) et de l'association départementale des communes et collectivités forestières de la Gironde.



« VOTRE PROPRIÉTÉ EST À PROXIMITÉ D'UN ESPACE BOISÉ ? VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR LE DÉBROUSSAILLEMENT »

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt avec plus de 1 500 départs de feu par an et 1 600 ha de surfaces brûlées en moyenne.

94 % des départs de feu ont une origine humaine.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoires** est **le débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

QU'EST-CE QUE LE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Le débroussaillage consiste à **réduire la densité de végétation** autour de sa maison pour diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Attention, débroussailler n'est pas défricher !
(Art. L 131-10 du code forestier)

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- » **Éviter les départs de feu et leur propagation** depuis ou vers les propriétés situées en forêt et à proximité,
- » **Réduire l'intensité de l'incendie** aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- » **Faciliter la circulation** des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

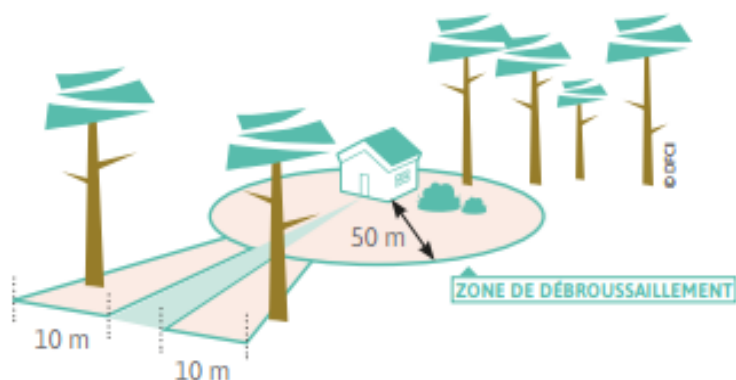
OÙ DÉBROUSSAILLER ?

PRINCIPE GÉNÉRAL

Pour les terrains situés à moins de **200 m des bois et forêts**, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- » 50 m aux abords des constructions,
- » 10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.

Dans le cadre d'un plan de prévention des risques contre les incendies de forêt (PPRIF), l'obligation peut-être portée jusqu'à 100 m aux abords des constructions.



CAS CONCRETS

1 En zone urbaine (zone U dans le PLU)

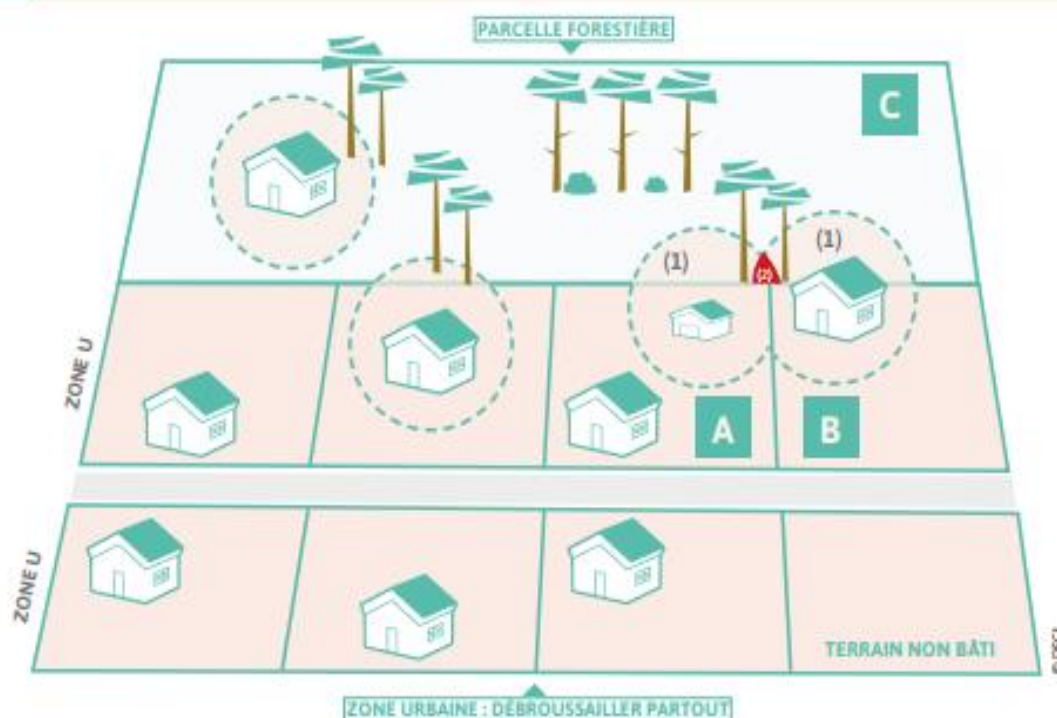
L'obligation de débroussaillage porte sur la **TOTALITÉ** des parcelles bâties ou non. Elle est à la charge du propriétaire ou son ayant droit (Art. L134-6 et 8 du code forestier).

2 Sur fonds voisins

» (1) A et B assument les travaux de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de leur construction.

» (2) Les travaux incombent à B, propriétaire de la construction la plus proche du terrain C (Art. L 131-13 du code forestier).

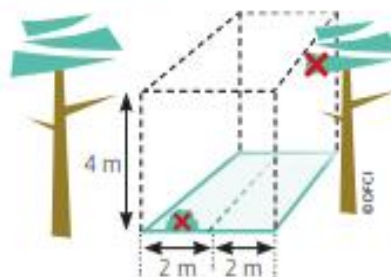
» A et B préviennent C qui ne peut s'opposer aux travaux (Art. L 131-12 du code forestier), sous peine de prendre en charge la responsabilité du débroussaillage.



MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE* (GIRONDE, LANDES, LOT-ET-GARONNE)



- » Les arbres doivent être à une distance minimale de 3 m des constructions.
- » L'élagage des arbres doit maintenir les premières branches à une hauteur minimale de 2,5 m du sol.



- » Les voies d'accès aux constructions doivent être d'une largeur minimale de 4 m.
- » Toute végétation doit être supprimée sur une hauteur de 4 m et sur une largeur de 2 m de part et d'autre de l'axe central de ces voies.

* Règlement interdépartemental de protection des forêts contre les incendies

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

CELUI QUI OCCUPE LES LIEUX

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à **tout propriétaire**, ou ayant droit (locataire), de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt. En **zone urbaine**, la totalité de la parcelle, **bâtie ou non**, doit être débroussaillée.

(Art. L 134-8 du code forestier)

Sans tenir compte des limites de propriété !

Le débroussaillage doit être effectué y compris sur les terrains voisins après en avoir informé leurs propriétaires.

Ceux-ci ne peuvent s'y opposer.

(Art. L 131-12 du code forestier)

CONTRÔLE ET SANCTION

Dans l'exercice de ses pouvoirs de police, **le Maire est responsable du contrôle et de l'exécution de ces obligations**. Il peut, après mise en demeure, exécuter d'office les travaux à la charge du propriétaire.

Le non-respect de cette obligation par le propriétaire peut également :

» Donner lieu à une amende allant jusqu'à 30 € par m²

(Art. L 134-2 du code forestier)

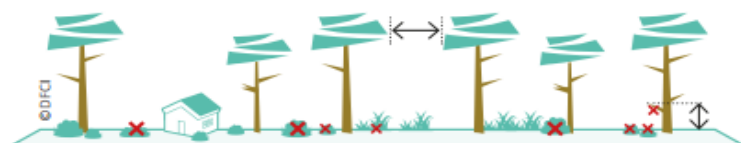
» Engendrer une franchise supplémentaire d'assurance de 5 000 € en cas de sinistre (Art. L 122-8 du code des assurances)

QUAND DÉBROUSSAILLER ?

La période la plus appropriée est **juste avant la reprise de la végétation**, durant les mois de février et mars, et lorsque le niveau de vigilance est de « faible à moyen » (consultable sur dfci-aquitaine.fr). **Cette opération doit être renouvelée au moins une fois par an et adaptée selon la croissance des végétaux.**

COMMENT DÉBROUSSAILLER ?

DÉBROUSSAILLER CONSISTE À RÉDUIRE LA DENSITÉ DE VÉGÉTATION AU SOL ET AÉRIENNE



Réduire les herbes hautes, buissons, arbustes (sous-bois), en densité trop importante, séparer les cimes et élaguer certains arbres.

» Ces travaux peuvent être assurés personnellement ou sous-traités à une entreprise.

Suivant les cas, le débroussaillage nécessite :

- Une débroussailleuse pour couper les herbes hautes, les buissons, les arbustes,
- Une scie ou une simple hache pour les petites branches,
- Une tronçonneuse.

» **ATTENTION.** Les végétaux coupés doivent être compostés, broyés ou déposés en déchetterie. **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS, C'EST INTERDIT !

Le brûlage des déchets verts (autrement dénommé incinération) est régulièrement la cause de propagation d'incendies.

Déchets concernés :

les feuilles et aiguilles mortes, les éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagage.

En cas de non-respect, une contravention jusqu'à 450 € peut être appliquée pour un particulier (Art. 131-13 du code pénal).

« La forêt est un milieu fragile, Protégeons-la. »

MARKETING ET COMMUNICATION - MARS 2020 - CREDIT PHOTOS : DFCI AQUITAINE / VAO

DFCI AQUITAINE
contact@ardfci.com



Plus d'infos sur

www.dfci-aquitaine.fr

@DFCIaquitaine

Après l'été 2022, marqué par de nombreux et puissants incendies, le président de la République a annoncé le renforcement de la prévention des feux de forêt et de végétation. Cette campagne d'information sur les OLD participe à cette prévention.

Débroussailler, c'est réduire la masse de végétaux sur un terrain en créant des discontinuités dans la végétation.

Le débroussaillage diminue le risque incendie, mais en cas de départ de feu, il permet également de freiner sa propagation et son intensité.

LES ASSOCIATIONS

LA BOULE ARBANATAISE



Nous avons organisé un concours de pétanque le lundi 10 avril qui a été un vrai succès. Le matin nous avons eu 181 joueurs en tête à tête et 104 triplettes soit 312 joueurs l'après-midi.

Nous ouvrons le club pour des parties à la bouteille le vendredi 21 avril à partir de 19h, accessible à tous.

Nos prochains concours seront le 14 juillet sur 12 heures et le 30 septembre avec un tête à tête féminin, un tête à tête toutes catégories ainsi qu'une doublette mixte toutes catégories. Sportivement la boule Arbanataise.



L'ÉCOLE EN FÊTE



Cette année 2023 commence en beauté avec une vente de **galettes des rois** à la sortie de l'école ! De quoi régaler les papilles des petits et grands !! Puis pour commencer les vacances de février, l'association a organisé en partenariat avec le Comité des fêtes, une journée **Jeux de société**, afin d'offrir aux familles et amis un moment de convivialité autour du jeu !!!

Et enfin, après plusieurs semaines de préparation, 120 personnes se sont réunies le 10 mars pour participer au **LOTO** de l'école. De beaux lots ont été proposés comme des bons d'achats pour de l'alimentaire, des outils et des équipements de bricolage, des entrées gratuites dans les grands parcs d'attraction, des appareils de cuisson conviviale, des bouteilles de vins, et des cartes-cadeaux Beauté / Bien être... **Merci à tous les artisans, commerçants et autres donateurs d'ARBANATS et des environs, pour leur généreuse contribution !**

Nous étions ravis de rassembler autant de convives et d'avoir nos 4 institutrices pour animer la soirée !

Merci à tous d'avoir répondu présent à ces événements. Rappelons que tous les bénéfices seront versés à la coopérative scolaire pour améliorer le cadre d'apprentissage de nos enfants ou participer au renouvellement du matériel pédagogique !! A très bientôt à la kermesse, qui aura lieu le 1^{er} juillet !!

NEMROD



Après notre participation au Forum des associations et au Téléthon, nous avons organisé le repas des chasseurs le 18 mars dernier.

Après un apéritif de bienvenue, les 60 convives ont pu déguster du chevreuil en 3 façons : en terrine, en sauce mais aussi en grillades. Salade, fromage et tarte aux fruits sont venus clore ce repas apprécié de tous.

Nous avons passé un très bon moment ponctué par les rires et les histoires racontées par Jean-Marie DUPUY.

Merci aux cuisiniers qui ont préparé ce délicieux menu : François DUPUY, Jean-Marie DUPUY, Gilles DUCLOS, Jean-Pierre TEYCHENEY et Bernard RAVAT.





Le 1^{er} avril, nous avons participé à l'organisation de l'opération « Forêt propre » qui a permis de collecter 5140 Kg de déchets sauvages. Comme le veut la tradition, nous avons assuré la cuisson des grillades pour les nombreux bénévoles Arbanatais et Vireladais restés pour le repas.



Nous serons à nouveau au rendez-vous des différentes manifestations, l'année prochaine !

COMITÉ DES FÊTES



Le bureau et tous les membres du Comité des fêtes ont à cœur de vous proposer des animations à thèmes, festives et diversifiées.

Notre objectif est de renouer avec les traditions en rassemblant toutes les générations autour de la convivialité.

En février deux animations ont été organisées conjointement avec l'École en fête : la journée intergénérationnelle consacrée aux jeux de société et le bal masqué.

Le 23 avril a eu lieu le premier vide grenier qui, malgré le mauvais temps, a ravi tout le monde.

Actuellement, nous préparons la fête du village qui se déroulera le samedi 24 juin et en prévision, la soirée d'halloween le 31 octobre.

Par avance merci pour votre présence et votre bonne humeur.



ARBANAGYM

Arbanagym souhaite proposer à la rentrée 2023, deux cours de gym pour les enfants « **gym éveil et danse Kids** ».

Ces cours seront mixtes et seront réalisés par une éducatrice sportive diplômée.



- **17h-17h45** : Gym Eveil pour les enfants âgés de 3 à 5 ans (2020-2018). Groupe de 10 places.

Afin de pouvoir proposer cette activité sereinement dès septembre, nous vous proposons des pré-inscriptions jusqu'au 18 juin.

L'activité est adaptée à tous les enfants et permet de développer de nombreuses facultés motrices.

Les cours auront lieu le mercredi à la salle des fêtes d'ARBANATS comme suit :

- **16h-17h** : Danse Kids pour les enfants âgés de 6 à 10 ans (2017-2013). Groupe de 15 places.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter au 06 47 20 90 16 ou au 06 09 13 43 67 *mais aussi par mail* arbanagym@gmail.com



FOYER MULTI-LOISIRS

Ce trimestre est riche en sorties pour le Foyer multi-loisirs d'ARBANATS !

En janvier nous sommes allés à l'Aréna de BORDEAUX pour la comédie musicale « **Je vais t'aimer** ».

En avril nous sommes allés voir une pièce de théâtre des Salinières à la Forge de PORTETS intitulé « **Tant qu'il y aura de l'amour** », et au théâtre du Trianon de Bordeaux pour voir la pièce de « **Gil et Ben** » avec Gil Alma intitulé « *Le sort fait les parents, le choix fait les amis. Mais Ben, est-ce le bon choix?* ».

Nous finirons la saison des sorties au théâtre Molière à BORDEAUX avec une comédie « **Libérée, divorcée !** » *Quand Lucas et Julie ont décidé de se libérer mutuellement, ils ne se rendaient pas compte de ce qui les attendait...*

Toutes ces sorties sont ouvertes à tous et toutes au tarif officiel et à un tarif préférentiel pour les adhérents du foyer. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Nous vous rappelons également que tous **les mardis soir de 16h30 à 19h30** à l'espace associatif, près de la salle des fêtes, a lieu l'animation couture.

Pour tous renseignements sur ces événements, veuillez contacter notre bureau :

Francine LAURET 06 24 98 89 67

Liliane SUBERVIE 06 63 73 04 09

Lydie BAUGIER 05 56 67 17 22



L'activité théâtre du foyer « multi-loisirs » veut renouer avec les planches. Pour cela, nous avons besoin de volontaires confirmés ou débutants. Alors, si vous voulez vaincre votre timidité, faire de belles rencontres artistiques, travailler votre mémoire ou tout simplement divertir votre public, le théâtre est fait pour vous.

Pour tous renseignements veuillez contacter Muriel au 06.19.78.53.28

LES BARBOUSIERS



Le rendez-vous du dimanche des Barbousiers est toujours respecté : à 9h, au point de rencontre du centre-bourg, nous voilà partis pour de nouvelles épopées !

Si certains choisissent l'option adrénaline et les performances techniques, tandis que d'autres adoptent un rythme moins soutenu, l'unité du groupe et l'amour du sport restent intacts.

De jeunes adhérents fraîchement arrivés, ont apporté du sang neuf et dynamisé la troupe des Barbousiers qui compte, à ce jour, une trentaine de sportifs. Alors, n'hésitez pas à les rejoindre, quel que soit votre niveau, vous trouverez votre place dans cette joyeuse équipe.

Joyeuse équipe qui tenait à remercier, chaleureusement, les habitants d'ARBANATS et des alentours, ainsi que les autres associations de la commune, de leur forte et sympathique présence, lors de la journée consacrée au Téléthon. Cette manifestation fut réussie, car placée sous la bannière de la bonne humeur, de la solidarité et de l'amitié.

Au niveau du calendrier sportif, le club prépare plusieurs sorties VTT pour participer aux randonnées des communes avoisinantes.

A bientôt !

Le Bureau des Barbousiers

Le Président : Jean-Luc MARROT

Vice-président : Ronan PHILIPPE

Secrétaire : Christophe PRUGNOLI

Vice-secrétaire : Ludovic VEYSSIERE

Trésorier : Philippe FAURE

Vice-trésorier : Eric ALLEMAND

TEL : 06.07.21.70.91 (président)



DANSE



L'association de danse E.D.B.M dirigé par Benoit MONSEL, professeur diplômé en danses, continue de donner ses cours le mardi soir de 19h15 à 22h15 selon les niveaux à la salle des fêtes d'Arbanats, confère tableau ci-dessous.

Après la première soirée de danse animée à la salle de réception des vignobles Reynaud, c'est le château de PORTETS qui nous a reçus le 28 mars dernier. Soirée déguisée qui a démarré à 19h par un stage de « cha-cha », suivie par une visite du domaine très instructive.

Nous sommes ensuite passés à la dégustation des vins et la soirée dansante proprement dite. Tout le monde était ravi de se retrouver pour danser et échanger avec beaucoup de bonheur. Patricia et Stéphane ont d'ailleurs été les vainqueurs du concours « Dirty Dancing », concours très accroché par des couples tous très méritants.

Nous approchons de la fin de la saison de danse qui se terminera avec notre soirée de clôture le 13 juin 2023.

Des démonstrations de danse seront prévues au cours de cette soirée.

HORAIRES	JOURS	NIVEAUX
19h15 - 20h15	Mardi	Débutant
20h15 - 21h15	Mardi	Intermédiaire 1
21h15 - 22h15	Mardi	Intermédiaire 2
19h15 - 22h15	Mardi	Tous niveaux

Il est toujours possible de venir voir un cours de danse et de venir nous rencontrer.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

- Email : benoitmonsel@mac.com
- Port : 07.68.54.79.60

ASSOCIATION MUSIQUE



Pour toutes informations sur l'association, les cours et les spectacles, veuillez contacter notre présidente Severine DUPONT par Email : sevdup@gmail.com

DEVOIR DE MÉMOIRE

Cette année, la section des Graves de l'ANCGVM (*Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire*) a choisi ARBANATS pour son assemblée générale.

Le 4 mars, madame le maire et le correspondant défense communal ont accueilli le commandant Daniel GYRE et une soixantaine de convives dans la salle des fêtes.

Après l'assemblée générale officielle, le commandant a fait un exposé sur l'implication méconnue de l'armée française dans la guerre de CORÉE.

Ensuite, profitant du dépôt de gerbe au monument aux morts, le commandant GYRE a décoré le quartier-maître Jean-Noël CUMINAL de la croix du combattant et l'adjudant-chef Noël GAHINET de la médaille de Reconnaissance de la Nation.

Un apéritif offert par la municipalité a précédé un repas convivial à la salle des fêtes.



Le 19 mars 1962 a eu lieu le cessez-le-feu en ALGÉRIE.

Dans son parcours annuel de commémorations, la section des Graves de la FNACA (*Fédération Nationale des Anciens Combattants en ALGÉRIE, MAROC et TUNISIE*) s'est recueillie aux monuments aux morts. Après le dépôt de gerbe et la lecture des discours officiels, Mme le Maire a décoré Jean-Claude ESPAGNET de la seconde médaille de la Reconnaissance de la Nation.

UN COPILOTE DE RALLYE À ARBANATS



Après nos gymnastes et notre équipe féminine de pétanque, direction les sports mécaniques avec le portrait d'un arbanatais copilote de rallye.

Pourquoi le rallye?

Yann LARQUEY a grandi dans les années quatre-vingt, dans une famille de passionnés. Son oncle participait déjà à des rallyes amateurs. Une vingtaine d'année plus tard, son cousin Loïc a pris la relève au volant, pendant que Yann et son père assuraient l'assistance avec quelques fidèles amis.

Ayant dû s'éloigner de sa région natale pendant plusieurs années pour des raisons professionnelles, l'envie de passer sur le baquet droit près de son cousin a toujours été présente, mais difficile à réaliser.

Jusqu'au jour où, de retour dans le sud-ouest depuis plusieurs années, Loïc le sollicite pour former un nouvel équipage. Ce sera sur une Mitsubishi Lancer Evo X. Elle appartient au dirigeant d'une grande société girondine, qui devient ainsi leur principal sponsor et fidèle soutien.

3, 2, 1... départ !

Durant l'été 2021, l'aventure débute par le rallye 24 en DORDOGNE. Une première occasion d'apprivoiser la voiture.

Quelques semaines de pratique les propulseront à la 7ème place lors du rallye national du Pays Basque. Une des étapes préférées de la famille LARQUEY qui a plaisir à s'y retrouver chaque année, entourée des amis de toujours, un peu comme un rituel de fin de vacances.

2021 a été une année sportive mise à mal par les restrictions dues à la crise sanitaire, mais 2022 repart de plus belle. Nous retiendrons en particulier une très belle 4ème place au rallye national Bordeaux Aquitaine Classic sur les routes de CASTILLON-LA-BATAILLE.

« Droite à fond sur arrivée »

Mais, pour les novices, en quoi consiste le rallye automobile? Il s'agit de plusieurs épreuves chronométrées sur des routes fermées pour l'occasion qu'on appelle des « épreuves spéciales ». Deux ou trois spéciales sont répétées au cours de la journée par « boucles ». Le classement s'effectue sur la totalité des temps : le « scratch ». D'autres classements sont établis parallèlement en fonction de la classe et du groupe de la voiture, définis notamment par la cylindrée de celle-ci.

Et, me direz-vous, le rôle du copilote dans tout ça ? Principalement, il annonce les notes prises lors des reconnaissances afin d'indiquer au pilote les éléments du parcours comme la direction et l'angle des prochains virages. Mais il gère également la partie administrative tels que les engagements ou les vérifications d'avant courses, ou encore les pointages entre chaque étape. Il se doit également de bien connaître son binôme pour détecter toute anxiété ou agacement afin d'être en mesure de l'apaiser. Un vrai travail d'équipe !

Une nouvelle saison prometteuse

La saison 2023 a débuté en mars avec une belle 5ème place au rallye de BONAGUIL. Passionnés ou curieux, n'hésitez pas à vous rendre sur une des prochaines étapes de la saison. C'est la meilleure façon de se rendre compte de l'intensité et de l'engagement que demandent ce sport.



Pour cela, deux dates sont à retenir :

Les 29 et 30 avril pour le rallye régional de la GUIRLANDE (16200 MÉRIGNAC)

*Du 19 au 21 mai pour le rallye national de SAINT ÉMILLION
Vous pouvez également poser vos questions à Yann si vous le croisez, il est incollable sur le sujet !*

ÉTAT CIVIL 2022

Ils sont nés ...

28 janvier : SCORDIA BILLOT Léna, Héloïse
21 avril : BARICAULT Emmy, Marine, Anna, Rosalie, Iris, Noëlye,
13 mai : GONTIER WALLARIN Aimée
22 mai : VANDAELE Suzanne, Marie
27 mai : DUBOS FRISARI Nina
30 mai : DEPRUN Angelo, Georges
01 juin : RABOUILLE SANGARÉ Noé, Kourou, Gabriel
01 juin : BASEKAIE Yanis
20 juin : GROLLAUD Gabriel, Paul
06 juillet : AUNOS Rafael, Serge
27 juillet : BOTALLA MORIN Arcen
10 août : DUBICKI Jade
06 septembre : BOUQUEY Léo
08 octobre : PRATHOUMTHONG Owen
8 novembre : MILIN Loukas
11 novembre : CADOT Simon Félicien
18 décembre : BOONE Jonas, Michel, Alexandre
24 décembre : SCHUCK Swann
30 décembre : CASTEL VASQUEZ GENERAL Elyo, Adrian



Ils se sont mariés ...

14 mai : BOONE Alexandre Noël Roger et SERREUILLES Elodie, Irène
25 juin : DESCHOTTE Kévin et SEPSCHAT Pauline Josette Solange
16 juillet : ESQUES Antony, Michel et TRILLAUD Virginie, Yvette, Simone
06 août : DE LA ROSA Sébastien, Gérard et NATOLINI Julie Nicole Moïsette
13 août : DUPRAT Guillaume et FARFARI Sherhazed
27 août : MBA Belmondo et BOURROUSSE Julie Marie
15 octobre : MARTINS Nicolas et CAZAURANG Léa
29 octobre : BOYER Claude Jean Pierre et ARTIGUE Muriel, Dominique

Ils nous ont quittés ...

07 janvier : COURBIN Josépha, Jeanne
31 janvier : LEBRETON Lucine, Zoë
16 février : BAUDRAY Jeannine
25 juin : FALCONNIER Claude, Adrien
18 septembre : CAZEAUX Colette, Jeanne, Madeleine
28 octobre : JOB Marguerite, Marie, Madeleine
02 décembre : BLANCAN Jacques François



NUMÉROS UTILES

MAIRIE ARBANATS

1 PLACE Carayon Latour
33640 Arbanats
Tel : 05 56 67 55 40

AGENCE POSTALE

6 Place Carayon Latour
33640 Arbanats
Tel : 05 56 67 20 14
Tel Service client : 3631

GROUPE SCOLAIRE

8 Rue des écoles
33640 Arbanats
Maternelle : 05 56 67 53. 99
Primaire : 05.56.67.02.74
Restaurant scolaire : 05.56.67.28.74

SOUS-PRÉFECTURE DE LANGON

19 Cours des Fossés
33210 Langon
Tel : 05 56 90 60 60

CDC CONVERGENCE GARONNE

12 Rue Maréchal Leclerc Hauteclocque
33720 Podensac
Tel : 05 56 76 38 00

TRÉSORERIE DE LA RÉOLE

10 Place Albert Rigoulet
33190 La Réole
Tel : 05 56 61 05 68

TRANSPORT GIRONDE

Tel : 09 74 50 00 33

EDF BORDEAUX

39-40 Place Gambetta
33000 Bordeaux
Tel : 09.69.32.15.15
Tel : 05 56 76 57 57

GAZ DE BORDEAUX

6 Place Ravezies
33000 Bordeaux
Tel : 09 72 67 50 75
Tel : 05.56.79.40.40

SUEZ Activité Eau France

Compagnie des eaux
Castres Gironde
Tel : 09 77 40 84 08

COVED Virelade – Déchetterie

La Barbose
33720 Virelade
Tel : 05 56 62 56 12

COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS

Tel : 08 00 13 22 32

PÔLE EMPLOI

Tel : 3949

MISSION LOCALE DES 2 RIVES

14-16 Route de Branne
33410 Cadillac
Tel : 05 57 98 09 80

GENDARMERIE NATIONALE

23 Cours du Maréchal Foch
33720 Podensac
Tel : 05.57.98.10.40

**En cas d'urgence
uniquement,
Composer le 17**

NUMÉROS UTILES

HÔPITAL PELLEGRIN BORDEAUX

Place Amélie Rabat Léon

33000 Bordeaux

Tel : 05.56.79.56.79

HÔPITAL SUD GIRONDE LANGON

1 Rue Paul Langevin

33210 Langon

Tel : 05.56.76.57.57

SAMU

Composer le 15

Pompiers
Composer le 18

URGENCE SOCIALE

Tel : 115

ENFANTS DISPARUS

Tel : 116 000

ENFANCE MALTRAITÉE

Tel: 119

VIOLENCE NUMÉRIQUE

Tel : 3018

VIOLENCES FEMMES INFO

Tel : 3919

MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES

Tel : 3977

ÉCOUTE SUICIDE

Tel : 3114

INFORMATION COVID

Tel : 08 00 13 00 00

CANCER INFO SERVICE

Tel : 08 10 81 08 21

SIDA INFO SERVICE

Tel : 08 00 84 08 00

SPA GIRONDE

361 Avenue de l'Argonne

33700 Mérignac

Tel : 05 56 34 18 43

DROGUES INFO SERVICE

Tel : 01 20 23 13 13

Tel : 08 00 23 13 13

CENTRE ANTI POISON

Place Amélie Rabat Léon

33076 Bordeaux

Tel : 05 56 96 40 80

ALCOOL INFO SERVICE

Tel : 09 80 98 09 30

Tel : 09 69 39 40 20

TABAC INFO SERVICE

Tel : 3989

CEID ADDICTION

24 Rue Parlement Saint Pierre

33000 Bordeaux

Tel : 05 56 44 84 86

FIL SANTÉ JEUNES

Tel : 3224

Tel : 08 00 23 52 35

**Urgence Médicale,
infraction et péril**
Composer le 112



ENTREPRISES ARTISANALES

**CHÂTEAU DES PLACES
CHÂTEAU LAGRANGE**



Vignobles Reynaud
42 - 46 avenue Maurice La Châtre
☎ 05 56 67 20 13 ☎ 06 68 10 20 13
contact@vignobles-reynaud.fr <http://www.vignobles-reynaud.fr>

**CHÂTEAU TOURTEAU
CHOLLET**



Château Tourteau Chollet
3, route de Chollet
☎ 05 56 67 47 78 ☎ 05 56 67 40 09

**MATÉRIEL VITICOLE
ET VINICOLE**



AVIF METAL, VITICOLE et VINICOLE
4, rue de la Gare
☎ 05.56.33.86.65 ☎ 05.56.67.63.70

**ONGLES ET
FORMATIONS**



Ongles et formations
Sarah B
10, avenue Saint Hippolyte
☎ 0641390043

ASSISTANTE DE VIE



CECILE BOURSET
Diplôme aide-soignante - Diplôme ambulancière
☎ 06.31.31.92.07

MAISON DE RETRAITE



LES BOULEAUX
12 chemin de Bonneau
☎ 05 56 67 32 80

**LE LUMA
RESTAURANT**



Restaurant LE LUMA
105 Cours du Général de Gaulle
☎ 05 56 67 53 55
le.luma33640@free.fr <http://www.restaurant-leluma.com/>

**TRAITEUR
PRUD'HOMME TONY**



Prud'homme Tony Traiteur
2, place Carayon Latour 33640 Arbanats
☎ 06 10 50 57 11
toprudhomme@laposte.net <https://traiteur-prudhomme.com/>

CHAMBRES D'HÔTES



Les Sources de Coulon
Annie et Philippe Prothais
16 rue de Coulon
☎ 06 32 65 41 10 - 07 62 73 45 82

**CHARPENTES
MÉTALLIQUES**



A.M.C.M 33
2 Place Carros
☎ 05.56.67.01.91

CHARPENTIER



MARROT Jean-Luc
1 chemin des plantes
☎ 05.56.67.03.79 ☎ 06.07.21.70.91

**BAR - TABAC -
FRANÇAISE DES JEUX
- TIMBRES - RELAIS
COLIS - PAIN**



Le Relais 113
Mme DE LA ROSA Martine
85, avenue du Général de Gaulle
☎ 05.56.67.21.66

**BÂTI ANNEXES
HABITAT**



Bâti Annexes Habitat
Bâti Annexes Habitat
42 Cours du Général de Gaulle
☎ 05.56.67.55.90

**ATELIER DE
MODELAGE BULLE
D'ARGILE COURS ET
STAGES**



JOSEPHA HOANG
8, chemin du Bouchoura
☎ 05 56 32 13 65 ☎ 06 35 53 09 18

**COUVERTURE -
BARDAGE**



SARL BETEB 33
28, Avenue Maurice La Châtre
☎ 06 38 57 62 70

**DÉMOLITIONS -
TERRASSEMENTS**



SARL VERMELHO william
34 route de pignadin
☎ 05.56.67.14.38 ☎ 06.76.37.18.01

**DÉPANNAGE
CHAUDIÈRE GAZ**



BARD benjamin
40 b Avenue des Araires
☎ 06.49.32.34.76

**CHAUDRONNERIE -
SERRURERIE**



DUCLOS Martial
3, Place de CARROS
☎ 05 56 67 89 97 ☎ 06 25 42 81 39

**PEINTURE -
REVÊTEMENTS**



Entreprise MERKELS
2 bis Chemin de Bonneau
☎ 05.56.67.64.87 ☎ 05.56.67.64.87

**ASSOCIATION DE
LUTTE CONTRE
FRELONS ASIATIQUES**



Grenier Henri
Apiculteur
☎ 0695817069

**MATÉRIAUX
CONSTRUCTION**



LABENNE-ROUGIER GEDIMAT
1 Chemin des places
☎ 05.56.67.21.65 ☎ 05.56.67.32.65

ENTREPRISES ARTISANALES (suite)

MAÇONNERIE  SARL MCO

54 Cours du Général De Gaulle
☎ 05.56.32.26.26 ☎ 06.07.45.66.84
entcoustes@orange.fr

**RAMBAUD ELEC
ELECTRICITÉ
GÉNÉRALE** 

Rambaud Dominique
26, avenue Maurice La Châtre
☎ 05 56 67 39 28 ☎ 06 62 63 63 73

**FABRICATION DE
MOULES À CANELÉS** 

Atelier MARTIN
2, Rue de la gare
☎ 05.56.67.84.68 ☎ 05.57.54.77.17

ISOLATION 

SARL Toiture et Isolation Bordelaise
Anthony VIDEAU
3, Lotissement de Rose
☎ 06.16.77.44.52

ENDUITS DE FAÇADES 

PINTO Stéphane
8, domaine de Rose
☎ 06.61.61.96.32

MAÇONNERIE 

BAT 33
28, route de Pignadin
☎ 05.56.67.12.20

**MENUISERIE-
PLÂTRERIE-PEINTURE** 

CLEMENT Eric
13 AVENUE DES ARAIRES
☎ 0662194894

**TRAVAUX MULTI-
SERVICES** 


GAROT Patrick
3 chemin de Biot
☎ 05.56.67.31.54

**DIAGNOSTIQUEUR
IMMOBILIER** 

Cyril COSTE
☎ 06.18.45.26.55
coste.diagnostic@edi-com.net

PLOMBIER 

NGO-VAN Daniel
9 route de Capitayne
☎ 05.56.67.35.15

PLOMBIER 

PORFIRIO Christophe
7 Lotissement Domaine de Roses
☎ 05.56.67.00.24 ☎ 06.88.72.57.81

CHEMINÉE - POËLE 

Chaleur Nordique SARL
Gilles CAMON
15, chemin de BIOT
☎ 05.56.67.13.02 ☎ 05.56.67.07.41

**MOTOCULTURE
FERRER** 

Ferrer Motoculture
9A, chemin de Biot
☎ 05 56 32 26 87

PHOTOGRAPHIE 

Stephen LIBERGE PHOTOGRAPHIE
☎ 06.21.64.41.72
info@stephenliberge.com http://www.stephenliberge.com

PHOTOGRAPHIE 

Thierry GONIAK Photographe
Photos identités officielles avec agrément ANTS
51 cours du Général de Gaulle
☎ 06.30.20.25.71

SERVICE À DOMICILE 

SM SERVICES
☎ 05.56.67.59.64 ☎ 06.86.15.16.21

**WONDER POOL
CREATION PISCINE** 

WONDERPOOL CREATION
26 B cours du Général De Gaulle
☎ 07.83.15.37.33

**CARROSSERIE 113
AGRÉE TOUTES
ASSURANCES**

CARROSSERIE 113
11 CHEMIN DE BIOT
☎ 05 56 32 40 11

**TOU.FAB
MENUISERIE**
TEL: 06 62 36 30 17

TOURADE FABRICE
SIREN : 814 586 343 00018
fab.tourade64@gmail.com

PLOMBERIE ... URGENCE DÉPANNAGE / RÉNOVATION / NEUF ...

ART PLOMBERIE 33

Azziz Boukeloua
Tel: 06.46.21.76.00
Email : artplomberie033@gmail.com
Adresse - 8 rue de la gare 33640 Arbazats

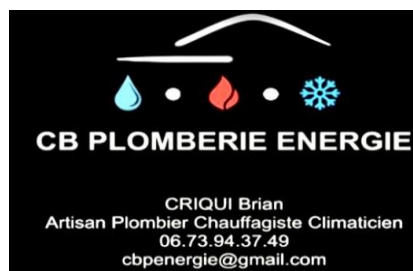
 **Saturnin TCHICAYA**
Gérant

Andy Nett 33

21 lot le clos des carsiers
33490 SAINT MAIXANT

Facebook: andy nett 33
Tel: 06.63.69.10.34
andynett33@gmail.com

ENTREPRISES ARTISANALES (suite)



MA COMMUNE, MA SANTÉ

La commune d'ARBANATS continue de favoriser l'accès aux soins pour ses administrés et trouve dans son partenariat avec l'association ACTIOM, une solution de santé mutualisée adaptée aux besoins et budget de chacun.

Ce service s'adresse à l'ensemble de nos habitants : actifs, retraités, artisans, commerçants, agriculteurs, étudiants, employés territoriaux, qui souhaitent obtenir une couverture santé de qualité, en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Magali FOUCHER, votre référente locale, sera présente en mairie d'ARBANATS pour vous renseigner et vous accompagner de **9h00 à 12h00** aux dates suivantes :

Mercredi 05 juillet	Mercredi 08 novembre
Mercredi 06 septembre	Mercredi 13 décembre
Mercredi 04 octobre	

Pour tous renseignements

- **Port** : 06.78.78.05.48
- **Email** : magali.foucher@groupesofraco.com
- **Accueil « Ma Commune, Ma Santé »** 05.64.10.00.48

AGENDA 2023

Planning prévisionnel sous réserve de modification ou d'annulation en cours d'année.

MAI

Lundi 08 mai à 10h45

Cérémonie de commémoration

Dimanche 14 mai de 10h-12h

Fitness Zumba Party organisée par Arbanagym

JUIN

Samedi 24 juin

Fête du village organisée par le Comité des fêtes

JUILLET

Samedi 1^{er} juillet

Kermesse de l'école avec la participation de l'association École en Fête et de la Mairie.

AOÛT



Animations sportives pour les jeunes, les mardis 1^{er}, 08 et 22 août au matin, sur le City stade.

SEPTEMBRE

Projection match de l'équipe de France de rugby proposée par le Cyclo Club des graves et le Comité des fêtes (*sous réserve d'un problème technique*).



Vendredi 08 septembre 21h00

France - Nouvelle Zélande



Jedi 14 septembre 21h00

France - Uruguay



Jedi 21 septembre 21h00

France - Namibie

Samedi 09 septembre de 10h-17h

Forum des associations organisé par la Commission loisirs, culture, fêtes et cérémonies, sports et milieu associatif.

Samedi 09 septembre

Marché nocturne organisé par l'association Arbanagym

OCTOBRE

Projection match de l'équipe de France de rugby proposée par le Cyclo Club des graves et le Comité des fêtes (*sous réserve d'un problème technique*).



Vendredi 06 octobre 21h00

France - Italie

Mardi 31 octobre

Fête d'halloween organisée par le Comité des fêtes

NOVEMBRE

Samedi 11 novembre

Cérémonie de commémoration

DÉCEMBRE

Vendredi 1^{er} décembre

Marche nocturne en faveur du Téléthon organisée par l'association Arbanagym

Samedi 02 décembre

Journée Téléthon initiée par la Commission loisirs, culture, fêtes et cérémonies, sports et milieu associatif avec la participation des associations d'Arbanats et du CMJ.

Samedi 09 décembre

Repas des Aînés

Vendredi 15 décembre

Le père Noël à l'école

Samedi 16 décembre

Marché de Noël à Arbanats organisé par les Ambassadrices Juniors avec le CMJ

ARBANATS EN IMAGES

